

La classe ovine dans nos expositions provinciales.— Nous attirons l'attention de qui de droit sur la correspondance qui suit :

M. le Rédacteur—Une grave indisposition m'ayant empêché de remplir mes promesses vis-à-vis de plusieurs canadiens-français, lors de la dernière exposition provinciale, je me rends à leur désir aujourd'hui, pensant être leur interprète auprès des membres du Conseil Agricole, afin d'obtenir la répression de plusieurs abus et injustices qui se sont glissés généralement à ces expositions, surtout dans la classe ovine, l'année dernière et encore cette année. Dans la classe des moutons, je ferai un reproche à MM. les membres du conseil de choisir de préférence deux juges d'origine anglaise contre un canadien. Pour ma part je préférerais tout le contraire, parcequ'il y a deux canadiens contre un anglais qui exposent généralement dans cette classe. Cette année, je dois le dire sans crainte d'être démenti, nous n'avons pas en justice; tous les éleveurs étaient de même opinion et ne pouvaient s'empêcher de critiquer les juges. Dans plus d'une classe, j'ai remarqué qu'un monsieur faisant partie de la Société d'Agriculture de Québec, qui n'avait aucun sujet d'exposés, était tellement fâché contre les juges anglais que, au sujet des agnelles de races croisées, il nous dit: je n'ai rien rendu au bout; s'ils donnent un prix aux agnelles de monsieur un tel, je parlerai et je dirai des sottises aux juges. Heureusement que monsieur le juge Casgrain a pu en faire décider autrement. Les classes les plus mal jugées ont été les Leicester et les races croisées. Dans ces deux classes, il y avait un individu de race étrangère démontrant tout près d'un des juges. Comme il y avait connaissance entre ces messieurs, le juge l'a favorisé plus d'une fois à ma connaissance. Et pour vous prouver, M. le Rédacteur, que je n'avance rien de trop, je vous dirai purement et simplement que M. Casgrain nous a dit à plusieurs exposants qu'il y avait eu de la préférence et de l'injustice dans plusieurs cas. Quoique le livre du secrétaire fut mis de préférence entre les mains de M. Casgrain, ce monsieur s'est cru obligé par politesse de le passer à son confrère. Il en a eu bien regret nous disant-il, sur le terrain: si j'eusse pensé que mon confrère fut si peu délicat et ne dût pas tenir compte de notre décision, je ne le lui aurais certainement pas donné. A ma connaissance, nous disant M. Casgrain, nous avons accordé le 1er prix à tel numéro, et que n'a-t-il pas fait? Il s'est approché des montons de M. J. C. a pris leur numéro et leur a accordé le 1er prix au détriment du numéro que nous avions choisi. Monsieur, c'est une chose étonnante comme vous voyez et qui mérite d'être censurée à raison. J'avais toujours espéré que quelque un plus au fait d'écrire que moi en ferait la remarque dans votre journal; mais comme nous nous sommes tous liés les uns sur les autres, je me suis décidé aujourd'hui à vous faire part de ces remarques qui seront prises en bonne part par MM. les membres du Conseil qui y porteront remède, j'en suis certain, à une autre exposition.

Une autre remarque que j'aime à faire aussi, c'est l'usage qu'ont les propriétaires de leur leurs moutons par la corde en dehors des parts. Si on les attachait au fur et à mesure que les juges avancent en dehors des parts, comme on fait aux expositions de comté, je pense que par ce moyen il n'y aurait ni favoritisme ni égard pour personne, parceque les juges ne reconnaîtraient pas les propriétaires de tel et tel monton. J'ai cru m'apercevoir cette année que ça y était pour quelque chose dans la décision des juges, et je ne pense pas me tromper.

Ainsi donc, monsieur, j'ose espérer que mes remarques seront prises en bonne part et qu'à l'avenir, pour rendre justice à tous les exposants, on prendra une année, comme juges, deux canadiens contre un anglais et que l'année suivante on changera, *vice versa*: de plus qu'on ne tiendra pas les moutons par une corde comme par le passé. Ce faisant nous serons tous satisfaits et nous n'aurons plus à nous plaindre à l'avenir.—A. MOUTSEAU, Berthier (en haut).

Soins à donner aux volailles. Epidémie.—Pourrai-je savoir par la voie de votre journal, quels moyens prendro pour prévenir les volailles d'une épidémie qui dévaste les poulaillers des environs du Saguenay. La plupart de ceux qui tombent de cette épidémie meurent au bout de trente à quarante heures. Après être prises de cette maladie, les volailles ne peuvent digérer leur nourriture; celle-ci remplit dans leur fesse, et après quinze ou dix-huit jours dans cet état, elles deviennent si maigres qu'elles en meurent.

Pourrai-je savoir aussi par la même voie, quel traitement donner aux poules pendant l'hiver et l'été, pour en retirer le plus de profit (la ponte) et quelle est la race qui donne le plus de profit. Sont-ce les cochins-chinois, les brahmas, les polonais, les crève-cœurs, les bantams ou les espagnoles.

UNE AMIE DE L'AGRICULTURE.

Cette lettre était adressée à M. Desbarats à Montréal. Si l'on voulait se rappeler que le rédacteur du journal

est à Québec (voir l'entête du journal), on serait exposé à moins de retards.

Au point de vue exclusif de la ponte, les poules espagnoles sont préférées. Mais comme cette variété engraisse difficilement, les autres races nommées par notre correspondant sont généralement plus recherchées. Les Cochins-Chinois et les Brahmas demandent plus de soin et des perches plus basses que les autres, parcequ'elles sont lourdes. Elles rechercheront moins leur nourriture et ne pourront pas aussi facilement se percher à hauteur. Elles exigent donc plus de soins.

Donnez à vos volailles d'abord les soins de propreté. Combien de poulaillers sont d'une malpropreté dégoûtante. Il est encore surprenant qu'on en perde si peu! La lumière et l'espace sont également indispensables au succès. En été, quand les volailles sont libres, il suffit de leur donner un peu de nourriture une fois par jour, à heure fixe. Du grain, des pommes de terre cuites, un peu de lait caillé épais de son et d'herbe à dinde forment une alimentation excellente. Si, par exception, la nourriture vient à manquer dans les champs, il faut alors nourrir amplement deux fois par jour.

En hiver, les patates chaudes, le sarrasin et les grains réchauffants hâtent et augmentent de beaucoup la ponte. Il faut alors que les poules puissent se rouler à volonté dans la cendre et qu'elles puissent gratter dans du sable souvent renouvelé. Un peu de vieux mortier écrasé, du charbon de bois pilé, des os broyés en petits morceaux seront fort recherchés; pourvu toujours que ces aliments ne soient pas enterrés dans la fiente, comme c'est trop souvent le cas. Il faut de plus, et toujours, une eau parfaitement pure et souvent renouvelée.

Il y aurait tout un traité à faire sur ces sujets. Cependant, avec de la réflexion, de la bonne volonté et de l'assiduité dans les bons soins à donner, nos lecteurs peuvent apporter de grandes améliorations dans cette branche trop négligée de l'exploitation agricole.

Soins à donner au bétail. Augmentation du fumier. Instruction agricole dans nos écoles.—Cédant à la demande d'un grand nombre de vos lecteurs, je viens au long, dans votre journal, la manière de soigner en hiver le bétail, les moutons, etc., etc.

Sur la manière de faire de bons fumiers, d'en faire beaucoup et comment le faire. On ne saurait trop insister sur la nécessité des engrais.

Vos lecteurs verraient aussi avec plaisir, dans les colonnes de votre journal, quelques articles sur la nécessité d'introduire, dans toutes nos écoles, l'enseignement agricole. Et pour parvenir à faire comprendre cela au plus grand nombre de nos cultivateurs, il faut en parler et en parler souvent.—ECSÈBE: Cinq-Mars, St. Edouard, Lotbinière.

L'espace à notre usage dans le journal ne nous permet pas de donner toute la matière désirée par notre correspondant. Pour le satisfaire, ainsi que bien d'autres, il faudrait publier tout un traité agricole, ce qui est tout-à-fait en dehors du cadre du journal. Nous avons bien dans nos cartons un travail tout prêt, qui formerait un petit volume de 150 pages environ, mais nos moyens ne nous permettent pas de le publier sans obtenir d'avance l'assurance que nos frais seront couverts. Si toutes les sociétés d'agriculture étaient prêtes à en commander un exemplaire pour chacun de leurs membres, nous pourrions donner environ deux cents gravures dans un volume qui coûterait 40 cents tout au plus.

Ainsi donc, si le public veut faire sa part et souscrire à cette publication nous nous empresserons de vous rendre à ses désirs.

Dans un article intitulé: "Soins à donner au bétail," nous traitons en abrégé, les sujets indiqués par notre correspondant.